

### COUPON REPONSE

Je souhaite payer ma facture au comptant semestriel par

carte bancaire ou virement ou TIP

Je souhaite adhérer au prélèvement automatique pour le paiement de ma prochaine facture d'eau.

Je choisis d'être prélevé

semestriellement

Je souhaite mettre en place la mensualisation à compter de juillet.

Je choisis d'être prélevé le  5

ou le  20 de chaque mois

d'un montant de ..... €

ou à estimer selon la composition du

foyer : ..... personnes

Je choisis d'adhérer à la  E-facture

**Merci de retourner ce coupon à :**

**Régie de l'eau de Metz Métropole**

152 chemin de Blory,

57950 Montigny-lès-Metz

[contact@regie-eau-mm.fr](mailto:contact@regie-eau-mm.fr)

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

*En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Régie de l'Eau de Metz Métropole à envoyer des instructions à votre banque pour débiter ou créditer votre compte, et votre banque à débiter ou créditer votre compte conformément aux instructions de la Régie de l'Eau de Metz Métropole.*

#### DEBITEUR

Coordonnées du titulaire du compte à débiter

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

.....

TEL ..... MOBILE .....

MAIL .....

IBAN .....

BIC .....

**Merci de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB)**

#### CREANCIER

Identifiant créancier SEPA

FR75EAU852F65

REGIE DE L'EAU

DE METZ METROPOLE

Type de prélèvement *répétitif / récurrent*



RÉGIE DE L'EAU  
METZ METROPOLE

Fait à .....,  
le .....

Signature

*Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. L'exercice de ce droit ne vous exonère pas du paiement de vos factures. Vos droits concernant le mandat ci-dessus sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion clientèle de la Régie de l'Eau de Metz Métropole. Les destinataires des données sont les établissements bancaires. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à votre service clientèle. Toute information communiquée à la Régie de l'Eau de Metz Métropole dans le cadre d'un courrier, courriel, échange téléphonique ou par le site internet sera conservée.*